



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Organisation des Formations Fédérales Le BF4

Procédures de programmation, conduite et évaluation des Formations Fédérales au sein du réseau INFAN / ERFAN

Conditions préalables :

- Avoir signé la charte fédérale des ERFAN
 - Etre dûment déclarée comme organisme de formation auprès de la direction en charge du travail et de la formation professionnelle
-

JE SUIS :

Une Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN)

ET JE JUSTIFIE :

- De la présence d'un coordonnateur pédagogique qualifié,
- De la présence, le cas échéant, d'un cadre technique d'Etat, référent pédagogique,
- D'une équipe pédagogique expérimentée, constituée parmi les membres de l'ETR,

JE DOIS :

- **Avant la formation :** Participer à la **réunion de coordination inter-régionale animée par l'INFAN** afin de déterminer la contribution de l'ERFAN dans la mise en œuvre de la formation au BF4 (calendrier **prévisionnel** des formations / équipe de formateurs / modalités de certification / composition des groupes d'évaluateurs).
- **Au début de la formation :** fournir à l'INFAN la liste des personnes inscrites à la formation
- **Pendant la formation :** fournir à l'INFAN régulièrement les plannings programmés des formations et les périodes de certifications, la liste des personnes présentes en formation.
- **A l'issue de la formation :** fournir à l'INFAN le procès-verbal du jury précisant les résultats UC par UC pour chaque candidat.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Organisation des Formations Fédérales Le BF4

Je m'adresse :

A l'Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN)

Je respecte la procédure décrite ci-dessous.

Première phase : avant le début de la formation

L'ERFAN
Participe à la réunion de coordination pédagogique inter-régionale
Dans le cadre de la programmation inter-régionale l'ERFAN construit le projet de formation et l'adresse à l'INFAN. Ce projet décrit notamment le ruban pédagogique et la composition de l'équipe pédagogique.

L'INFAN
Anime une réunion de coordination pédagogique inter-régionale
En concertation avec l'ensemble des ERFAN établit le calendrier des formations BF4
Sous réserve du respect du cahier des charges de la formation (cf. livret référentiel), l'INFAN autorise la mise en place de la formation et l'inscrit au calendrier national des formations fédérales.

Deuxième phase : au cours de la formation

L'ERFAN
Au début de la formation, l'ERFAN adresse à l'INFAN la liste des stagiaires dûment inscrits en formation.
Au cours de la formation, l'ERFAN fournit régulièrement à l'INFAN les plannings de formation (prévisionnels puis réalisés)
Avant les épreuves de certification, l'ERFAN fournit les calendriers et les processus de certification à l'INFAN.

L'INFAN
L'INFAN procède à l'évaluation pédagogique de la formation et transmet son rapport d'évaluation aux institutions (DRJSCS notamment).
L'INFAN évalue la conformité des processus de certifications et transmet son rapport d'évaluation aux institutions (DRJSCS notamment).



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Organisation des Formations Fédérales Le BF4

Troisième phase : à l'issue de la formation

L'ERFAN
L'ERFAN adresse à l'INFAN le procès-verbal de délibération du jury de la formation.

L'INFAN
Sous réserve du respect du cahier des charges de la formation, l'INFAN enregistre le procès-verbal de délibération du jury et autorise la délivrance du diplôme.